

Documentation générale

Liste des prestations pour lesquelles l'agence est habilitée sous le N° 25-60-0117

- Organisation des obsèques ;
- Transport des corps avant mise en bière au moyen des véhicules immatriculés AC-963-JD et EM-374-DE ;
- Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés AC-963-JD, EM-374-DE, DH-442-HV et DH-445-HV ;
- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- Soins de conservation en sous-traitance ;

En application de l'article R2223-29 du Code général des collectivités territoriales, les prestations obligatoires dans le cadre de l'organisation des obsèques sont les suivantes :

- **La housse mortuaire** lors de transport avant mise en bière ;
- **Le retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile**, lorsque le défunt en est porteur, à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation, conformément à la liste fixée par arrêté des ministres chargés de l'intérieur et de la santé après avis du Haut Conseil de la santé publique ;
- **Le cercueil** muni de quatre poignées, sa cuvette étanche et une plaque d'identité ;
- En cas d'inhumation : **le personnel et les opérations d'inhumation** ;
- En cas de crémation : **le personnel, les opérations de crémation, l'urne cinéraire ou cendrier** avec sa plaque d'identité ainsi que **les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion)**.

Nom de l'établissement	AAA Heurtevent Funéraire	Représentant légal ou responsable de l'établissement	M Xavier Thoumieux
Adresse de l'établissement	21 rue de l'Abbaye 60650 Saint-Paul	N° d'inscription au RCS ou au RM	381 190 453 (Beauvais)
Forme juridique	SAS	Montant du capital	1 000 000 Euros

S.A.S. AAA HEURTEVENT FUNERAIRE

FUNÉRAIRIUMS
ST PAUL - BEAUVAIS - MÉRU
GOURNAY EN BRAY

Siège social et bureaux : 21, rue de l'Abbaye - 60650 SAINT-PAUL - Tél. : 03 44 82 20 57 - Resp. légal : Xavier THOUMIEUX

Succursales : Marbrerie PF du Beauvaisis - 11, allée Bernard Palissy - ZAC de Ther - 60000 BEAUVAIS Tél. : 03 44 02 71 79

MPF Heurtevent (Anc. PF Municipales) -65 rue Roger Salengro - 60110 MÉRU - Tél. : 03.44.52.34.30

MPF Heurtevent - 19 rue de Ferrières - 76220 GOURNAY EN BRAY - Tél 02.35.09.98.13

Capital 1000000 € - Siret 381 190 453 00013 - APE 9603 Z - Habilitation 25-60-0117- TVA intracommunautaire : FR 56381190453 -ORIAS : 07026631

Edition du tarif au 15/10/2026 en TTC

Page 1 / 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			• Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers). Démarches administratives (20%) 137.00 € • Réalisation de faire-part Cartes remerciements (100 exempl.) (20%) 180.00 € Cartes remerciements (25 exempl.) (20%) 135.00 € Cartes remerciements (50 exempl.) (20%) 149.00 € Cartes remerciements (75 exempl.) (20%) 165.00 € Faire-parts (100 exemplaires) (20%) 219.00 € Faire-parts (25 exemplaires) (20%) 155.00 € Faire-parts (50 exemplaires) (20%) 177.00 € Faire-parts (75 exemplaires) (20%) 198.00 € Feuillets (100 ex) supplement (20%) 32.00 € Feuillets boites (100 exempl.) (20%) 105.00 € • Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international) Soins I.F.T (20%) 505.00 € • Toilette funéraire et habillage du défunt retrait de Pace Maker (20%) 185.00 € Toilette, Habillage (20%) 205.00 € • Frais d'admission admission au funérarium (20%) 189.00 € laboratoire (20%) 164.00 € • Frais de séjour en case réfrigérée Caisson réfrigéré (journée) (20%) 66.00 € Caisson réfrigéré forfait (20%) 161.00 € • Frais de séjour en salon de présentation personnel morgue (heure) (20%) 65.00 € Salon funéraire journée (20%) 79.00 € • Autres Prise en charge sanitaire (20%) 185.00 € Table réfrigérante (20%) 155.00 €	
2 - Transport du défunt avant Mise en bière (sans cercueil)	• Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière) Housse biodégradable (20%)	80.00 €	• Véhicule funéraire Brancardiers, chauffeur (l'heure) (20%) 47.00 € • Forfait de transport brancardiers (20h-6h) maj. (l'heure (20%) 81.00 €	

S.A.S. AAA HEURTEVENT FUNERAIRE

FUNÉRARIUMS
ST PAUL - BEAUVAIS - MÉRU
GOURNAY EN BRAY

Siège social et bureaux : 21, rue de l'Abbaye - 60650 SAINT-PAUL - Tél. : 03 44 82 20 57 - Resp. légal : Xavier THOUMIEUX
Succursales : Marbrerie PF du Beauvaisis - 11, allée Bernard Palissy - ZAC de Ther - 60000 BEAUVAIS Tél. : 03 44 02 71 79
MPF Heurtevent (Anc. PF Municipales) -65 rue Roger Salengro - 60110 MÉRU - Tél. : 03.44.52.34.30
MPF Heurtevent - 19 rue de Ferrières - 76220 GOURNAY EN BRAY - Tél 02.35.09.98.13
Capital 1000000 € - Siret 381 190 453 00013 - APE 9603 Z - Habilitation 25-60-0117- TVA intracommunautaire : FR 56381190453 -ORIAS : 07026631

Edition du tarif au 15/10/2026 en TTC

Page 2 / 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
			Forfait transp. sans mise en bière INF A 50 KM (10%)	269.00 €
			forfait transport région amiénoise (10%)	656.00 €
			forfait transport région parisienne (10%)	670.00 €
			Prise en charge (20%)	94.00 €
			• Transport pour un trajet de km aller/retour	
			Transport sans mise en bière (1e km (10%))	1.77 €
3 - Cercueil et accessoires	• Cercueil avec cuvette étanche Cercueil zinc (20%) Cercueil à ossements (20%) cercueil Aiglou mouluré (20%) cercueil BRAHMS (20%) cercueil Cluny 2 filets or (20%) cercueil Cluny acajou 2 filets or (20%) cercueil Cluny laqué blanc (20%) Cercueil enfant chêne laqué blanc (20%) cercueil enfant tombeau blanc (20%) cercueil enfant tombeau clair (20%) cercueil incinération AIX (20%) cercueil incinération Azay sapin (20%) cercueil incinération enfant blanc (20%) cercueil incinération enfant clair (20%) cercueil incinération pin massif (20%) cercueil incinération tombeau pin (20%) Cercueil Lyonnais chêne 27mm (20%) cercueil lyonnais enfant (20%) cercueil Marly (20%) cercueil modèle aigue marine (20%) cercueil modèle Neige (20%) cercueil Monet 2 filets (20%) cercueil parisien pin brut (20%) cercueil parisien pin massif (20%) cercueil parisien Paray (20%) cercueil parisien Parny (20%) cercueil parisien Passy (20%) cercueil parisien Plaine pyrogravé (20%) cercueil parisien VENDOME (20%) cercueil RADICA (20%) cercueil Richelieu (20%)	782.00 € 733.00 € 1689.00 € 2078.00 € 2464.00 € 2551.00 € 2154.00 € 821.00 € 937.00 € 772.00 € 964.00 € 1155.00 € 690.00 € 576.00 € 772.00 € 1266.00 € 1341.00 € 641.00 € 3529.00 € 2060.00 € 2060.00 € 2476.00 € 583.00 € 603.00 € 1394.00 € 1270.00 € 1136.00 € 1638.00 € 2275.00 € 4581.00 € 2498.00 €	• Capiton capiton 214 volant vieux rose (20%) capitonnage 214 volant blanc (20%) capitonnage 214 volant bleu (20%) capitonnage 214 volant champagne (20%) capitonnage 214 volant gris plomb (20%) capitonnage 214 volant mauve (20%) capitonnage 5 blanc (20%) capitonnage 5 bleu (20%) capitonnage 5 champagne (20%) capitonnage 5 gris plomb (20%) capitonnage 5 mauve (20%) capitonnage 5 volant blanc (20%) capitonnage 5 volant bleu (20%) capitonnage 5 volant champagne (20%) capitonnage 5 volant gris plomb (20%) capitonnage 5 volant mauve (20%) capitonnage 5 volant vieux rose (20%) capitonnage blanc (20%) capitonnage bleu (20%) capitonnage bordeaux (20%) capitonnage CENTAUREA (20%) capitonnage champagne (20%) capitonnage GAURA (20%) capitonnage gris plomb (20%) capitonnage incinération (20%) capitonnage LINARIA (20%) capitonnage LOBELIA (20%) capitonnage mauve (20%) capitonnage NYMPHEA (20%) capitonnage STIPA (20%)	171.00 € 171.00 € 171.00 € 171.00 € 171.00 € 171.00 € 174.00 € 174.00 € 174.00 € 174.00 € 243.00 € 243.00 € 243.00 € 243.00 € 243.00 € 243.00 € 120.00 € 120.00 € 120.00 € 189.00 € 120.00 € 171.00 € 120.00 € 53.00 € 219.00 € 243.00 € 120.00 € 397.00 € 303.00 €

S.A.S. AAA HEURTEVENT FUNERAIRE

FUNÉRAIRIUMS
ST PAUL - BEAUVAIS - MÉRU
GOURNAY EN BRAY

Siège social et bureaux : 21, rue de l'Abbaye - **60650 SAINT-PAUL** - Tél. : **03 44 82 20 57** - Resp. légal : Xavier THOUMIEUX
Succursales : Marbrerie PF du Beauvaisis - 11, allée Bernard Palissy - ZAC de Ther - **60000 BEAUVAIS** Tél. : **03 44 02 71 79**
MPF Heurtevent (Anc. PF Municipales) -65 rue Roger Salengro - **60110 MÉRU** - Tél. : **03.44.52.34.30**
MPF Heurtevent - 19 rue de Ferrières - **76220 GOURNAY EN BRAY** - Tél **02.35.09.98.13**
Capital 1000000 € - Siret 381 190 453 00013 - APE 9603 Z - Habilitation 25-60-0117- TVA intracommunautaire : FR 56381190453 -ORIAS : 07026631

Edition du tarif au 15/10/2026 en TTC

Page 3 / 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
	cercueil Rubens (20%)	2498.00 €	capitonnage vieux rose (20%)	120.00 €
	cercueil Saint-Georges 36mm (20%)	4378.00 €	• Emblème civil/religieux placé sur le cercueil	
	cercueil Terlec (20%)	1557.00 €	croix 1139 or (20%)	53.00 €
	cercueil Traisden acajou 34mm (20%)	3704.00 €	croix 1139 vieux bronze (20%)	53.00 €
	cercueil Verdi (20%)	1872.00 €	croix 1139 vieux cuivre (20%)	53.00 €
	Parisien chêne massif 1/2 teinte (20%)	1106.00 €	croix 1140 or (20%)	53.00 €
	Plaque d'identité (20%)	76.00 €	croix 1140 vieux bronze (20%)	53.00 €
	poignée 1020 or (20%)	27.00 €	croix 1140 vieux cuivre (20%)	53.00 €
	poignée 1020 vieux bronze (20%)	27.00 €	croix 1144 or (20%)	53.00 €
	poignée 1020 vieux cuivre (20%)	27.00 €	croix 1144 vieux bronze (20%)	53.00 €
	poignée 209 or (20%)	27.00 €	croix 1144 vieux cuivre (20%)	53.00 €
	poignée 209 vieux bronze (20%)	27.00 €	croix 32 or (20%)	53.00 €
	poignée incinération bois (20%)	13.00 €	croix 32 vieux bronze (20%)	53.00 €
	poignée incinération Lelie (20%)	13.00 €	croix 32 vieux cuivre (20%)	53.00 €
	poignée or (20%)	25.00 €	croix dorée enfant (20%)	25.00 €
	poignée vieux bronze (20%)	25.00 €	croix incinération bois (20%)	13.00 €
	poignée vieux cuivre (20%)	25.00 €	croix incinération plastique (20%)	13.00 €
	poignée York incinération (20%)	12.50 €	Epi de blé (20%)	32.00 €
	poignées 1203 incinération (20%)	16.00 €	épi de blé en bronze (20%)	289.00 €
	poignées 209 vieux cuivre (20%)	27.00 €	flambeau incinération (20%)	13.00 €
	poignées laiton demie lune (20%)	80.00 €	rose bronze (20%)	74.00 €
			rose incinération (20%)	13.00 €
			rose laiton 515 (20%)	53.00 €
			Rose vieux cuivre (20%)	32.00 €
			• Autres	
			Boite à ossements(plaque identité et bac biodegradable compris) (20%)	264.00 €
			cache-vis 611 boules or (20%)	54.00 €
			cache-vis boules incinération (20%)	38.00 €
			cache-vis luxe 613 vieux bronze (20%)	63.00 €
			cache-vis luxe incinération (20%)	38.00 €
			cache-vis luxe incinération bois (20%)	38.00 €
			cache-vis luxe or 613 (20%)	63.00 €
			cache-vis luxe vieux-cuivre (20%)	63.00 €
			cache-vis pression or (20%)	45.00 €
			cache-vis pression vieux bronze (20%)	45.00 €
			cache-vis pression vieux cuivre (20%)	45.00 €
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			• Frais de mise à disposition du personnel	

S.A.S. AAA HEURTEVENT FUNERAIRE

FUNÉRARIUMS
ST PAUL - BEAUVAIS - MÉRU
GOURNAY EN BRAY

Siège social et bureaux : 21, rue de l'Abbaye - 60650 SAINT-PAUL - Tél. : 03 44 82 20 57 - Resp. légal : Xavier THOUMIEUX

Succursales : Marbrerie PF du Beauvaisis - 11, allée Bernard Palissy - ZAC de Ther - 60000 BEAUVAIS Tél. : 03 44 02 71 79

MPF Heurtevent (Anc. PF Municipales) -65 rue Roger Salengro - 60110 MÉRU - Tél. : 03.44.52.34.30

MPF Heurtevent - 19 rue de Ferrières - 76220 GOURNAY EN BRAY - Tél 02.35.09.98.13

Capital 1000000 € - Siret 381 190 453 00013 - APE 9603 Z - Habilitation 25-60-0117- TVA intracommunautaire : FR 56381190453 -ORIAS : 07026631

Edition du tarif au 15/10/2026 en TTC

Page 4 / 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
			mise en bière et fermeture (20%)	108.00 €
5 - Transport du défunt après mise en bière			• Transport pour un trajet de km aller/retour Transport avec mise en bière (km) (10%) • Autres Housse transport cercueil (20%)	1.77 € 379.00 €
6 - Cérémonie funéraire			• Mise à disposition d'un maître de cérémonie maître de cérémonie (20%) • Registre de condoléances Registre de condoléances (20%) • Véhicule funéraire 1 chauffeur et corbillard (10%) 4 porteurs, véhicule, service relig (20%) • Personnel (porteurs) 2 porteurs serv.enfant civil (20%) 2 porteurs serv.enfant religieux (20%) 4 porteurs arrivée de corps direct (20%) 4 porteurs, véhicule, service civil (20%) porteur (20%) Porteurs départ de corps (20%) • Autres Salle de cérémonie (20%)	70.75 € 35.00 € 534.00 € 874.00 € 227.00 € 275.00 € 457.00 € 798.00 € 88.00 € 74.00 € 192.46 €
7A - Inhumation	• Creusement et comblement de fosse Fosse en terre 1 corps (20%) Fosse en terre 2 corps (20%) Fosse en terre 3 corps (20%) • Ouverture/fermeture de caveau ouverture caverne (20%) Ouverture, fermeture dessus caveau (20%) Ouverture, fermeture devant caveau (20%)	606.00 € 775.00 € 946.00 € 333.00 € 695.00 € 756.00 €	• Fourniture d'un caveau cailloux marbre blanc ou gris le KG (20%) Caveau 1 place+sanit, smelle 1mx2m (20%) Caveau 2 pl, côte à côte, smelle (20%) Caveau 2 places+sanit, smelle 1mx2m (20%) Caveau 3 places+sanit, smelle 1mx2m (20%) Caveau 4 pl, côte à côte, smelle (20%) Caveau 4 places+sanit, smelle 1mx2m (20%) Caveau 5 places+sanit, smelle 1mx2m (20%) Caveau 6 pl, côte à côte, smelle (20%) Caveau 6 places+sanit, smelle 1mx2m (20%) caveau cynéris (20%) Caveau enfant parpaings, smelle (20%) Exhumation de corps (20%) Plancher dalles caveau (20%)	8.00 € 1940.00 € 3980.00 € 2415.00 € 3084.00 € 4730.00 € 4168.00 € 5086.00 € 6486.00 € 6126.00 € 535.00 € 1126.00 € 225.00 € 130.00 €

S.A.S. AAA HEURTEVENT FUNERAIRE

FUNÉRARIIUMS
ST PAUL - BEAUVAIS - MÉRU
GOURNAY EN BRAY

Siège social et bureaux : 21, rue de l'Abbaye - 60650 SAINT-PAUL - Tél. : 03 44 82 20 57 - Resp. légal : Xavier THOUMIEUX

Succursales : Marbrerie PF du Beauvaisis - 11, allée Bernard Palissy - ZAC de Ther - 60000 BEAUVAIS Tél. : 03 44 02 71 79

MPF Heurtevent (Anc. PF Municipales) -65 rue Roger Salengro - 60110 MÉRU - Tél. : 03.44.52.34.30

MPF Heurtevent - 19 rue de Ferrières - 76220 GOURNAY EN BRAY - Tél 02.35.09.98.13

Capital 1000000 € - Siret 381 190 453 00013 - APE 9603 Z - Habilitation 25-60-0117- TVA intracommunautaire : FR 56381190453 -ORIAS : 07026631

Edition du tarif au 15/10/2026 en TTC

Page 5 / 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
			Semelle B.A 1m 30 x 2m 30 (20%)	867.00 €
			Semelle B.A 1m 40 x 2m 40 (20%)	867.00 €
			Semelle B.A 1m x 2m (20%)	485.00 €
			Smelle B.A, cailloux, 1m30x2m30 (20%)	967.00 €
			Smelle B.A, cailloux, 1m40x2m40 (20%)	967.00 €
			Smelle B.A, cailloux, 1mx2m (20%)	801.00 €
			Supplément terrasse main 1 place (20%)	390.00 €
			Supplément terrasse main 2 places (20%)	485.00 €
			Supplément terrasse main 3 places (20%)	622.00 €
			Supplément terrasse main 4 places (20%)	839.00 €
			Supplément terrasse main 5 places (20%)	1023.00 €
			Supplément terrasse main 6 places (20%)	1231.00 €
			Croix de remarque, plaque (20%)	148.00 €
			Emblème de remarque, plaque (20%)	148.00 €
			croix gravée 30/15 (20%)	195.00 €
			gravure année de décès (4 chiffres) (20%)	118.00 €
			Gravure atelier la lettre ou le chiffre - OR ou BLANC - 5cm (20%)	22.00 €
			Gravure atelier la lettre ou le chiffre - OR ou BLANC sur plaquette columbarium (20%)	7.00 €
			Gravure atelier la lettre ou le chiffre OR ou BLANC - 3cm (20%)	15.00 €
			gravure extérieure la lettre ou le chiffre - OR ou BLANC - 3 cm (20%)	21.00 €
			gravure extérieure la lettre ou le chiffre - OR ou BLANC - 5 cm (20%)	25.00 €
			Monogramme vase (20%)	60.00 €
			Rechamp. peinture (20%)	6.00 €
			Rechampissage OR (20%)	7.00 €
			• Démontage/montage de monument funéraire	
			Dépose et repose de monument (20%)	775.00 €
7B - Crémation	• Dispersion des cendres en jardin du souvenir (2) Dispersion cendres jardin du souv. (20%)	84.20 €		
	• Inhumation de l'urne remise d'urne cimetière (20%)	185.00 €		

Conditions générales de services funéraires

- **Article 1 : Application des conditions générales de vente – Opposabilité**

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que l'entreprise ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

- **Article 2 : Commande**

La documentation générale est à la disposition du client dans nos locaux conformément aux dispositions légales et réglementaires. Un devis, gratuit et détaillé sera remis au client. Ce devis est valable 15 jours. Après acceptation et signature du devis par le client, l'entreprise remet au client un bon de commande. Toute commande devra être faite par écrit et être signée par le client. L'entreprise n'est liée qu'après signature du devis et du bon de commande par les parties. L'entreprise répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de l'entreprise. Il ne pourra être exigé aucun commencement d'exécution à une commande non acceptée et signée. En cas de commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé agissant pour le compte de la famille, l'acceptation ou la signature de la commande devront se faire par écrit et au besoin par télécopie. Cette régularisation, sauf circonstances exceptionnelles, reste indispensable. Certaines fournitures et prestations sont soit obligatoires par la législation, soit obligatoires par la réglementation. Les dispositions prévues par le Règlement National des Pompes Funèbres nous obligent à imposer les fournitures et/ou les prestations qui sont repérées par un signe distinctif.

- **Article 3 : Modification de la commande**

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la réalisation des prestations.

- **Article 4 : Garantie – Responsabilité**

Les cercueils sont élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires qui imposent dans certains cas des matières biodégradables. L'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol. La dégradation sera en fonction de la qualité du cercueil, du choix d'ensevelissement et de l'état du sous-sol. En conséquence, l'entreprise ne peut garantir les cercueils après leur inhumation provisoire ou définitive contre les altérations résultant du poids des remblais et de l'humidité. En tout état de cause l'entreprise n'engage pas sa responsabilité en cas de dégradation normale et progressive du cercueil. Toute dégradation anormale des cercueils sera prise en charge par le fabricant de cercueil. La responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée pour non-exécution de ses obligations en cas de force majeure. Doivent être considérés, entre autres, comme cas de force majeure, les catastrophes naturelles, les incendies, les destructions de locaux ou de matériels, les réquisitions de l'autorité publique, les grèves... L'entreprise pourra exiger du client la signature d'une décharge listant les objets et bijoux laissés sur le défunt. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'entreprise ne peut en aucun cas être engagée. L'entreprise exige préalablement à toute opération de crémation la signature par le client de la demande d'autorisation de crémation dans laquelle doit être signalée l'existence de prothèses ou d'appareils fonctionnant avec des piles et indiquer si elles ont été enlevées par le médecin. A défaut, le client autorisera par écrit l'entreprise à procéder à l'extraction. L'entreprise ne saurait être responsable des dégâts résultant du non-respect des dispositions ci-dessus. L'entreprise ne pourra en aucun cas être tenue responsable des inexactitudes données par la famille ou la mairie sur les coordonnées des concessions.

Article 5 : Prix

Les prestations sont fournies conformément au tarif fixé dans le bon de commande signé par le client et par l'entreprise. Les travaux de cimetière et d'exhumations sont toujours chiffrés sous réserve de fournitures ou travaux complémentaires non prévisibles à la date d'établissement du devis.

Les prestations réalisées le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'entre 19h00 et 8h00, sont soumis à une majoration de 50%.

- Article 6 : Paiement

Dès l'acceptation de la commande, le client doit s'acquitter d'un acompte de 1500€ de ladite commande. Si le montant de l'acompte ne couvre pas la totalité des frais avancés par l'entreprise pour le compte du client, le montant de l'acompte doit être augmenté afin de couvrir la totalité de ces frais. Dès l'obtention du paiement, l'entreprise délivre une quittance signée à la demande de la famille. L'entreprise peut se charger d'obtenir un règlement partiel ou total de la facture par prélèvement sur les comptes financiers de la personne décédée dans les limites admises par les règlements en vigueur. Le paiement des frais ne peut être envisagé par notaire, sauf si celui-ci fournit à l'entreprise, avant l'exécution du convoi et par télécopie au besoin, un document écrit d'acceptation précisant montant et délais. Néanmoins, en cas de carence du notaire, la personne ayant signé le devis et le bon de commande des frais d'obsèques conservera l'entière responsabilité du règlement. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application des pénalités d'un montant égal à deux fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de l'entreprise. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus sans l'accord écrit et préalable de l'entreprise. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

- Article 7 : Exécution par des tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers (marbrier, culte, personnel communal aux cimetières, etc...). En ce qui concerne certains tiers, il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de service. La famille peut, à sa convenance, mandater l'entreprise pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. La société ne peut être tenue responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis dans leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques.

- Article 8 : Médiateur de la consommation

L'Agence relève du médiateur **ANM Consommation** qui peut être saisi, au choix du Client :

- Par voie postale, en écrivant à l'adresse suivante : ANM Consommation, 25, allée Rose Dieng Kuntz, 75019 Paris
- En ligne sur le site internet de ANM Consommation : www.anm-conso.com

Il est précisé que le Client dispose d'un **délai d'un an** à compter de sa réclamation écrite auprès de l'Agence pour saisir le médiateur.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

de la FEDERATION NATIONALE DE LA MARBRERIE FUNERAIRE

adoptées le 13 Décembre 1974

1. - VENTES

- Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des conditions générales ci-dessous (le cas échéant renonciation à ses propres conditions d'achats) sauf convention spéciale contraire et écrite.

2. - PRIX

- Nos offres de prix sont valables pendant quinze jours à compter de la date de leur formulation.

- Nos prix sont établis nets sans escompte ni rabais dans la conjoncture économique, et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- Nos prix sont prévus pour l'installation des monuments sur sol plat réputé stable.

- Tout imprévu dans l'exécution des travaux de fondation et d'installation, sera communiqué à l'acheteur et les frais supplémentaires en résultant, facturés en sus du prix.

3. - DÉLAI

- Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu, en cas de retard ne dépassant pas trois mois à aucune indemnité, réduction de prix ou annulation de commande.

- En cas de retard supérieur de trois mois au délai indiqué dans le contrat et sauf convention particulière contraire, l'acheteur pourra à tout moment annuler sa commande par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de notre entreprise. Dans ce cas, il lui sera remboursé totalement et immédiatement l'acompte déjà versé, par contre, il ne pourra prétendre à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit.

4. - GARANTIES

Nos travaux sont exécutés selon les règles de l'art.

Notre responsabilité à raison de la construction de caveaux et monuments n'est engagée que s'ils sont affectés d'un vice compromettant leur solidité ou les rendants impropres à leur destination.

Ne donnent pas lieu à garantie en vertu de l'article N°1641 du code civil.

- l'étanchéité des caveaux, les joints entre éléments, les désordres résultant de l'instabilité du sol ou du sous-sol, des vibrations;
- les travaux exécutés sur les intertombes avec la tolérance des communes;
- dans les matériaux naturels si les fils ne sont pas visibles à la livraison mais apparaissent que dans le temps après la pose, ils ne peuvent donner lieu à aucune réclamation, les roches naturelles utilisées pouvant réagir ultérieurement aux conditions atmosphériques;
- les tâches ou auréoles provoquées par les attributs décoratifs;
- l'altération prématurée du poli, de la dorure, due aux agents atmosphériques;
- les rayures provoquées par des produits d'entretien impropres;

En outre et concernant les matériaux mis en oeuvre, notre garantie est limitée comme suit :

- Matériaux naturels

Les échantillons définissent le matériau quant à sa provenance et à sa tonalité générale, mais n'impliquent pas l'identité de couleur, de cristallisation, de veinage, de dessin avec le matériau utilisé pour l'exécution de la commande. Les trous de vers, veines, cristallines, verriers, géodes, flammes, pointes de rouille, tâches appelées communément crapauds, ne peuvent donner lieu à la résiliation du marché, au refus de la marchandise ou à la réduction de prix. Les marbres sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafes que leur nature et conformation exigent.

- Matériaux artificiels

La fissuration, le faïencage, dus au retrait du ciment, la salpêtrisation, ne peuvent en aucun cas être considérés comme des défauts. Etant tributaire de la façon dont il est entreteenu, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie.

- Quel que soit le matériau employé;

Nous ne garantissons pas les mesures indiquées pour les différentes pièces d'un monument ou d'une chapelle. Elles pourront varier de quelques centimètres. Il en est de même pour l'appareillage qui n'est pas absolument fixe.

- Durée

Dans les cas où notre responsabilité peut être recherchée, la garantie cesse à l'expiration d'un délai de 24 mois qui commence à courir le jour de la facturation au client des travaux achevés.

- Montant

Notre garantie se limite à la réfection des travaux défectueux, à l'exclusion de tous dommages intérêts ou indemnités quelconques.

5. - PAIEMENT

- Nos conditions de paiement s'entendent 50% à la commande, 50% à la finition des travaux.

- En aucun cas une réclamation ne justifie un retard dans le paiement, de même que les réclamations sur la facture ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit moins de 15 jours après la date de facturation. Tout paiement différé entraînera automatiquement une indemnité de retard de 1.25% par mois sur les sommes restant dues sans mise en demeure.

- En application de la loi n°80-335 du 12 Mai 1980, il est expressément précisé que l'acheteur ne sera propriétaire du bien qu'après complet paiement de toutes les sommes dues aux Etablissements Pompes Funèbres HEURTEVENT. Jusqu'à cette date, l'acheteur ne pourra sans l'autorisation préalable expresse des Etablissements Pompes Funèbres HEURTEVENT revendre ce bien, pourra subordonner ladite autorisation aux conditions souhaitées par lui et pour avoir garantie des sommes lui restant dues par l'acheteur.

- En cas de défaut de paiement aux dates convenues, la vente sera résolue de plein droit sans autre formalité, dès réception de la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le vendeur à l'acheteur. En application de cette clause, la marchandise même livrée, deviendra rétroactivement la propriété du vendeur.

(Mise à jour n° 7 - Avril 1988)

- Tout règlement fait à nos représentants n'est valable que si le reçu porte la raison sociale de notre entreprise.

6. - ANNULATION DE COMMANDE

- Toute annulation de commande qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu à des dommages et intérêts fixés forfaitairement à 10% du prix hors taxes convenu.

- Si les travaux ont été entrepris avant l'annulation, le client sera toutefois redevable des frais réellement supportés.

- Dans l'un ou l'autre cas, les sommes ainsi dues seront imputées sur le montant versé à la commande, le surplus éventuel étant payable à la première demande.

7. - JURIDICTION

- Toutes contestations au sujet de l'exécution ou de l'interprétation des présentes sera du seul ressort des tribunaux du siège de l'entreprise.

- Cette seule compétence est reconnue par les parties, même en cas de pluralité de défenseurs et d'appel en garantie, et cela par dérogation au code de procédure, quand bien même les conditions d'achat du client seraient contraires à cette clause attributive de juridiction.

La juridiction compétente ne pouvant être saisie que si les parties ont refusé la sentence arbitrale ou si la commission ne s'est pas prononcée dans un délai de trois mois.